

RN141 Roumazières-Exideuil

Février 2020

Maîtrise d'ouvrage

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Maîtrise d'œuvre

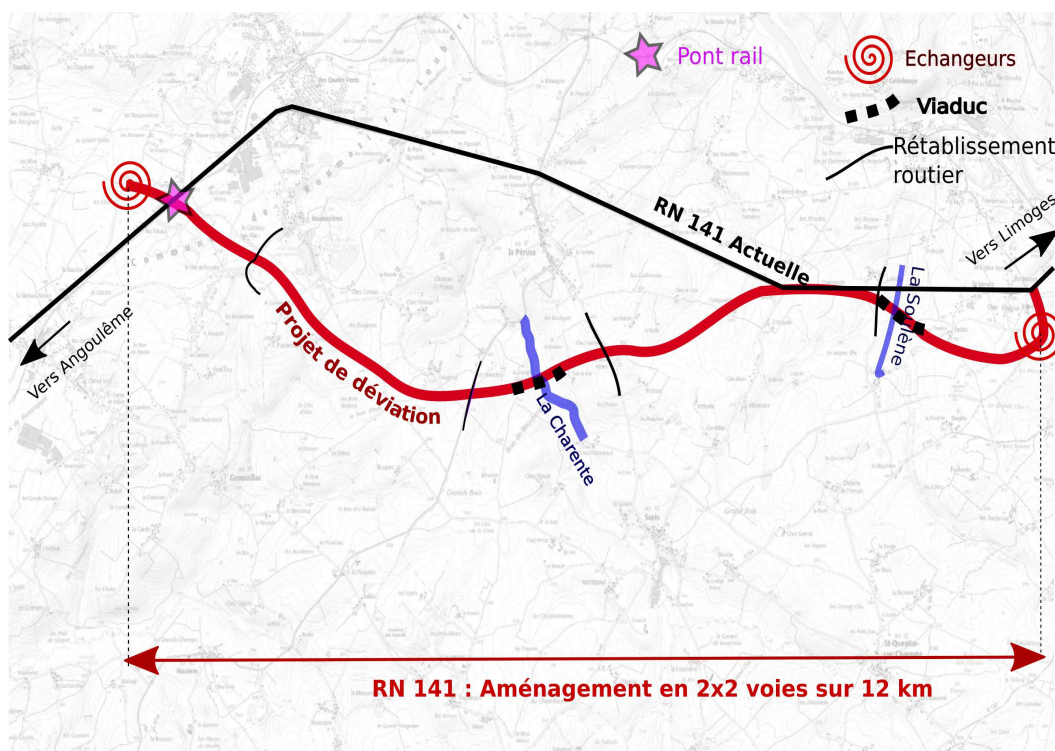
DIR Centre Ouest

Trafic moyen journalier en 2017

12 000 véhicules
(dont 25 % de poids lourds)

Le projet

La RN141 relie le centre de l'Europe à la façade Atlantique. L'aménagement de la section Roumazières - Exideuil améliore les conditions de circulation des usagers et la sécurité des riverains des bourgs déviés (Roumazières, La Péruse).



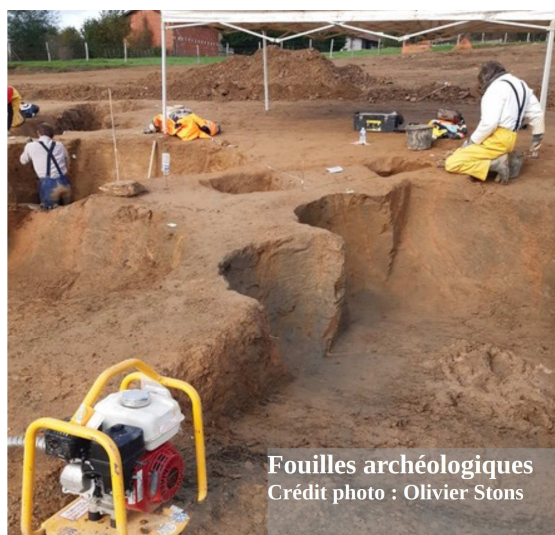
Avancement administratif

Décision ministérielle	Déclaration d'Utilité Publique	Autorisations environnementales	
1992	2000 prorogée jusqu'en 2026	2017 Dérogation espèces protégées	2018 Loi sur l'eau

Avancement technique du projet

Conception	Conception détaillée	Travaux	Mise en service
1992	2016	2018-2023	2024

Fait
En cours
A venir



Fouilles archéologiques
Crédit photo : Olivier Stons

Point actu

Les travaux d'assainissement et de terrassement du secteur ouest (Roumazières), ainsi que ceux du pont rail SNCF s'achèvent.

Des fouilles archéologiques sont en cours dans le secteur du futur ouvrage sur la Charente. Des souterrains datant du moyen-âge ont été découverts.

Le chantier du viaduc sur la Charente est actuellement en préparation.



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Prise en compte du développement durable

La démarche « éviter réduire compenser » consiste à intégrer au plus tôt dans la conception des projets les enjeux environnementaux.

La priorité des étapes est essentielle : les mesures d'évitement des impacts sont préférentiellement recherchées. A défaut, des mesures doivent permettre d'en diminuer l'intensité. Ce n'est qu'en dernier recours qu'il convient d'envisager la compensation des impacts résiduels du projet.

Cette démarche se traduit notamment par :

- l'évitement de 21 ha d'habitats d'espèces remarquables ;
- en phase chantier, la réalisation de pêches de sauvegarde du Sonneur à ventre jaune par des écologues ;
- la mise en œuvre de mesures compensatoires sur 155 ha d'espaces naturels ;
- la création de plans d'eau spécifiques au Sonneur à ventre jaune ;
- le projet d'Arrêté de Protection de Biotope des sites de la vallée du Courbary et du Bois de la Garenne.

Principales caractéristiques de l'opération

La section à 2x2 voies entre Roumazières-Loubert et Exideuil sur Vienne est longue de 12 km environ. Elle comporte :

2 échangeurs (Roumazières et Exideuil)

6 rétablissements routiers dont le passage supérieur de la RN141 actuelle

1 passage agricole au lieu-dit Perdrix à Exideuil

11 ouvrages hydrauliques

1 ouvrage pont-rail pour la ligne SNCF

2 viaducs (franchissement de la Charente et de la Soulène)

1 ouvrage de franchissement des canalisations de gaz au lieu-dit Fougerat à Suris

Le sonneur à ventre jaune est l'espèce emblématique inventoriée dans l'aire d'étude du projet. Cet amphibien est inscrit sur la liste des espèces protégées en France, et figure sur les listes Rouges nationale et régionale.

Pour éviter la destruction des individus, certains secteurs sont mis en défens. L'emprise chantier est isolée par des barrières petite faune adaptée aux amphibiens.

Des pêches de sauvegarde permettent de transférer les individus des zones à risque vers des milieux d'accueil préalablement identifiés et aménagés à proximité.

Des ouvrages hydrauliques assurent une transparence écologique pour les batraciens. 24 passages à section ronde et 6 dalots à amphibiens sont prévus.



Financement de l'opération

L'opération est financée à hauteur de **100 M€** dans le cadre du contrat de plan État-Région:

État	58,9 M€
Région Nouvelle-Aquitaine	22,1 M€
Département de la Charente	19 M€